

22 mai 1997

Allocution à l'occasion du lancement de la 5^e politique en matière de condition féminine

Madame Cousineau,

Chère Louise,

Mesdames les députées,

Mesdames, Messieurs,

Je suis tout à fait heureux de m'associer au lancement de ce programme d'action pour toutes les Québécoises. Cette nouvelle orientation de la politique en matière de condition féminine permettra, je le souhaite et j'en suis convaincu, d'assurer la place des femmes dans le développement des régions. Je veux dire que l'exercice n'est pas académique, que ce n'est pas un engagement électoral, que nous le faisons au moment où nous avons tous les moyens de mettre ces politiques en œuvre et où nous donnons le loisir à ceux qui nous observent, de nous juger quant à leur réalisation avant les élections. Donc, c'est quelque chose qui procède d'un engagement fondamental, qui s'inscrit dans l'action gouvernementale par rapport à ce qu'il y a de plus important dans nos priorités. Les projets dont vient de faire état la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, je les juge, vous en conviendrez peut-être, stimulants et audacieux. Ils changent nos façons de faire et rassemblent les forces de l'appareil gouvernemental tout en élargissant les partenariats. Ils permettent surtout de soutenir les actions entreprises par les femmes elles-mêmes pour une société plus juste.

Quand j'ai dit que nous changeons la façon de faire les choses, c'est qu'au lieu de procéder dans un secteur du gouvernement, sans que l'ensemble ne soit au courant, il s'agit d'une démarche globale. Bien sûr, il y a beaucoup d'engagements spécifiques mais cela s'intègre dans un plan d'ensemble et il n'y a pas un ministère qui peut ignorer ce qu'un autre ministère fait. De plus, nos actions sont assujetties à un contrôle et à un suivi constant de la part de l'exécutif dont tous les ministres font partie. Notre gouvernement s'engage, en connaissance de cause, en faisant en sorte que la main gauche n'ignore pas ce que fait ou ne fait pas la main droite. Nous pourrions ainsi accélérer la cadence en faveur d'un progrès social authentique et durable pour les femmes. Je rends hommage à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, madame Louise Harel d'avoir soigneusement ficelé la trame de la démarche gouvernementale. C'est un bel ouvrage qui traduit on ne peut mieux son ardeur et sa ténacité en faveur de la justice sociale. Et j'ajoute à ces remerciements, ceux que nous devons à vous toutes et à vous tous, parce qu'il y a des hommes qui ont également travaillé. À partir du moment où il s'agit d'un plan qui colle à des réalités perçues par le milieu, je crois que nous avons plus de chances d'arriver au résultat que nous escomptons. Oui, ces travaux requièrent l'engagement et la contribution de tout le gouvernement, à tous les échelons de responsabilités. Je constate avec fierté que tous les ministères et tous les organismes sollicités pour participer à cet effort collectif ont répondu positivement. Tous ont consenti à unir leurs ressources, en particulier pour la mise en œuvre des trois projets mobilisateurs.

Cette formule novatrice est porteuse de solutions pour aplanir à long terme les écarts persistants entre les conditions de vie des femmes et celles des hommes. Je me réjouis du

fait que les jeunes filles et les jeunes femmes bénéficieront largement de ces réalisations. Elles sont en effet plus particulièrement visées par la prévention des grossesses à l'adolescence et par l'accès à la science et à l'innovation technologique. Je constate aussi que le réseau de solidarité pour la mise en œuvre de ce programme d'action s'élargit au secteur parapublic de même qu'à des organismes et des sociétés du secteur privé. Les femmes elles-mêmes et leurs associations s'y investissent avec beaucoup d'énergie. Il est grand temps que leur contribution à l'édification de la société soit reconnue à sa juste valeur.

À ce sujet, je me permets de vous faire part de l'accroissement important du nombre de femmes dans des postes de sous-ministres en titre et de sous-ministres adjointes au gouvernement. Entre le 31 mars 1996 et le premier mars 1997, leur représentation est passée de 18 % à 38 %, soit une augmentation de 111 % en moins d'un an. L'an dernier, dans les journées qui ont suivi mon assermentation comme premier ministre, le secrétaire général du gouvernement, Monsieur Michel Carpentier, m'a avisé qu'il était d'usage qu'un premier ministre qui entre en fonction rencontre les sous-ministres en titre, qui comme vous le savez, sont des gens extrêmement importants. C'est l'incarnation du pouvoir sur le terrain, c'est la machine. À l'époque, il y avait 22 ministères donc 22 sous-ministres. Quand je suis entré, j'ai vu qu'il y avait une ou deux femmes peut-être, le reste était des hommes. Une salle d'hommes comme on en voit assez rarement aujourd'hui dans les milieux que l'on fréquente. Je me suis dit, ça n'a pas de bon sens. Y'a trop d'hommes ici ! Il n'était pas question de supprimer des gens bien sûr, c'étaient tous des gens de grande valeur.

Mon objectif est que la moitié des sous-ministres en titre soient des femmes. Comme vous le savez, un tel objectif nécessite une masse critique de gens qui vont nourrir les choix qui peuvent être faits. C'est une nomination importante que celle de sous-ministre en titre, c'est crucial et névralgique. Il faut donc s'assurer que l'on puisse choisir à même un large bassin. Il se trouve que c'est au niveau des sous-ministres adjoints que nous les choisissons généralement, et là, il n'y a pas encore assez de femmes. On a donc décidé de nourrir la base et on nomme actuellement de plus en plus de sous-ministres adjointes. Il faut créer une masse critique de femmes et ce, à tous les niveaux, à tous les paliers du gouvernement. Vous savez comme moi que le pouvoir en politique c'est une affaire d'arithmétique, c'est relativement simple. Pourtant, bien que ça soit simple, on arrive mal à l'exercer. Si on est 26 autour d'une table et que la moitié sont des femmes, les femmes sont mieux placées pour faire valoir leur point de vue. La capacité de faire valoir ses vues et ses droits et d'arriver à l'égalité dépend de l'accès aux femmes à ces fonctions. Un autre changement est également intervenu dans notre façon de faire place aux femmes. Le secrétaire général est désormais obligé, chaque fois qu'il propose au Conseil des ministres une nomination à un Conseil d'administration d'un organisme gouvernemental, de nous donner la répartition des hommes et des femmes qui siègent déjà à ces conseils. On voit alors s'il y a équilibre homme-femme.

Je peux vous dire qu'on a très souvent renvoyé des recommandations parce qu'il n'y avait pas assez de femmes. Une répartition plus équitable du pouvoir économique, social et politique est indispensable. Les femmes doivent participer à part égale aux décisions qui façonnent leur milieu de vie et orientent les destinées collectives. Elles doivent aussi être suffisamment nombreuses dans les postes de décision pour imprimer leurs valeurs et leurs façons de faire dans la culture et la gestion des organisations où elles s'investissent. Notre gouvernement entreprend actuellement un vaste mouvement de régionalisation. Nous reconnaissons ainsi la nécessité de respecter le caractère singulier de chacune des régions, la richesse et la

diversité de leurs ressources et de leur potentiel de développement. Nous entendons en conséquence confier aux instances locales et régionales de plus larges responsabilités et de meilleurs outils pour définir leur avenir. C'est pourquoi il est nécessaire d'actualiser en même temps la politique en matière de condition féminine et d'y inscrire une orientation qui assure la place des femmes dans le développement des régions. Je remercie le ministre responsable du Développement des régions, Monsieur Chevrette, de s'être aussi étroitement associé à cette orientation et d'assurer l'indispensable relais auprès des instances locales et régionales. Ensemble, nous saurons démontrer que l'application vigilante du principe d'égalité entre les citoyennes et les citoyens est une source d'enrichissement pour toute la société québécoise. Le droit des femmes à des conditions de vie et de travail égalitaires est pour mon gouvernement une préoccupation constante. La Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires a été adoptée et les règles de fixation des pensions alimentaires sont entrées en vigueur le premier mai dernier. Ces mesures mettent un terme à bien des difficultés éprouvées par les parents, et plus souvent par les femmes, pour assurer de façon équitable la sécurité des enfants suite à une rupture d'union. Elles simplifient la résolution d'une situation difficile en reconnaissant la responsabilité mutuelle des conjoints, selon leur capacité financière respective.

Au cours de la dernière année, nous avons également adopté la Loi sur l'équité salariale. La Commission de l'équité salariale est maintenant à l'œuvre de sorte que cette justice sociale, si longtemps réclamée est en train, de ce côté, de s'incarner dans un moyen, dans un levier qui devrait être efficace et qui, au fil des années, va certainement aboutir aux résultats que nous escomptons. Vous savez que cette loi a été adoptée unanimement à l'Assemblée nationale. Ce n'était pas évident au départ et je crois que c'est grâce à votre vigilance, c'est grâce au travail constant de Louise Harel et des autres ministres tant féminins que masculins que nous avons réussi à adopter cette loi. À elle seule, la bonne volonté est parfois insuffisante pour éliminer la discrimination systématique. La Loi est donc nécessaire pour corriger les écarts salariaux dans les emplois à prédominance féminine. Nous sommes aussi sensibles aux autres difficultés éprouvées par les femmes, notamment en matière d'emploi et de revenu. Le Sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne dernier a suscité un large consensus sur l'importance et la valeur de l'économie sociale pour l'ensemble de la collectivité québécoise. Cette reconnaissance s'est traduite concrètement par de nombreux projets sous la responsabilité du Chantier sur l'économie sociale.

Reconnaissons ici le travail formidable que Nancy Neamtam a accompli avec les gens qui l'entouraient. Le ministre des Finances vient d'allouer une somme de 100 000 000 \$ sur trois ans dans son dernier budget. C'est un précédent, une expérience nouvelle qui n'est pas facile à réaliser. Il n'y a pas que l'argent, on le voit, il y a aussi les cultures, les résistances, les modes d'action nouveaux qu'il faut mettre en œuvre. Des projets ont été définis et nous sommes en train de les implanter. Ces projets sont porteurs de quelque 7 000 emplois, en bonne partie dans des champs d'activités où les femmes sont très présentes. Les services à la collectivité ainsi pris en charge allégeront souvent les problèmes de conciliation entre les responsabilités familiales et professionnelles. Je pense en particulier aux services d'aide à domicile (près de 80 000 000 \$ en 3 ans), aux centres de service en périnatalité et aux centres de la petite enfance. Lors du même Sommet, nous avons aussi instauré un fonds de 250 000 000 \$ sur trois ans pour lutter contre la pauvreté en favorisant le retour au travail des plus démunis. La hausse de 11,6 % du salaire minimum, passé de 6,00 \$ en 1994 à 6,70 \$ en 1996, contribue, peut-être pas autant qu'on l'aurait souhaité, mais contribue également à la lutte

contre la pauvreté, qui touche trop souvent les femmes. Nous avons entrepris des réformes majeures, dont plusieurs sont toujours en chantier. L'atteinte d'une plus grande égalité entre les conditions de vie des femmes et des hommes est visée dans chacune de ces réformes.

Je prends pour exemple la nouvelle politique familiale qui prévoit une allocation unifiée pour enfants, des services bien structurés pour la petite enfance et un régime d'assurance-parentale mieux adapté que celui de l'assurance-emploi. Je peux également citer la réforme de la fiscalité inscrite dans le dernier budget. De nombreux allègements sont apportés pour les ménages à faible revenu. Ainsi, 200 000 contribuables n'auront aucun impôt à payer. Je tiens aussi à signaler les 1 200 nouveaux logements sociaux qui seront alloués chaque année à des ménages à faible revenu, et particulièrement à des familles monoparentales, pour la plupart dirigées par des femmes. Quant aux nouvelles orientations que nous avons adoptées, je veux seulement rappeler la politique d'intervention en matière de violence conjugale. Les efforts de tous sont conjugués et seront accentués dans une action cohérente pour lutter contre ce problème qui cause chaque année tellement de préjudices aux femmes qui en sont victimes. L'égalité de droit entre les femmes et les hommes doit devenir le plus rapidement possible une égalité de fait. La tâche est loin d'être achevée. La protection des droits humains, la lutte contre toutes les formes de discrimination, sont des projets permanents dans une société démocratique.

J'ai la conviction qu'avec les moyens d'agir que nous ajoutons aujourd'hui aux chantiers déjà entrepris, le Québec est sur la bonne voie. En terminant, je veux souligner que les femmes et les hommes doivent unir leurs efforts et leurs actions pour parvenir à des conditions sociales et économiques plus justes pour toutes et tous. La solidarité est la clef de voûte pour assurer à toutes les Québécoises et à tous les Québécois un avenir meilleur.

Merci